

Lyon, le 23 mai.

Je ne veux pas entrer dans le sérieux du commerce ; cependant je ne crois pas trop ennuyer le lecteur en montrant , en deux mots , comment Lyon déchoit depuis quelque années. Les négociants de cette ville avaient un moyen de prêter sur gage à 10 et 12 pour 100 l'argent que les particuliers, leur confient (car on ne place pas dans la rente en province) et qui ne leur coûte à eux que 4 à 5 pour 100. Ce moyen s'en va. Après la récolte des cocons à Turin, à Milan, à Parme, etc., ceux des négociants d'Italie qui manquaient de fonds envoyaient leurs soies non travaillées à Lyon, et les mettaient en dépôts comme gage des sommes qu'ils recevaient en retour. L'intérêt qu'ils payaient, augmenté des droits de magasinage, de la provision, et enfin de tout ce que doit supporter celui qui emprunte dans le commerce, s'élevait à 11 ou 12 pour 100.

Lorsque les négociants Italiens virent l'émeute de Lyon, ils eurent peur pour leurs soies et demandèrent de l'argent à Londres ; bientôt ils en trouvèrent même en Italie. On établit des *monti* qui reçoivent les soies en gage, et où l'on prête de l'argent à 6 pour 100 à qui apporte de la soie.

Tous les négociants du midi savent que le roi de Sardaigne, Charles-Albert, a ouvert deux emprunts depuis son avènement au trône. Le montant du second, dit *emprunt de Sainte Hélène*, est en entier dans ses coffres, et servirait en cas d'exil. Un ministre des finances, qui se donne la peine de penser, a proposé au roi de prêter cet argent aux négociants ses sujets, qui donneraient des soies en nantissement.

Les Suisses, dont le bon sens rêve sans cesse au moyen de gagner des *écus neufs*, se sont imposés des droits de douane fort modérés. Les Allemands, moins éclairés, et d'ailleurs encore infatués de leurs chaînes, ont pourtant un certain instinct de nationalité qui les a conduits à l'association pour